

Responsable de l'environnement et transition écologique
Service de l'urbanisme et de l'environnement

Nombre de poste(s) :	1 poste disponible	Lieu de travail :	Maison des Bâisseurs
Statut :	Temporaire, temps complet		8, chemin River
Durée (si temporaire) :	Durée d'un congé sans solde	Date prévue d'entrée en fonction :	Dès que possible
Catégorie d'emploi :	Personnel cadre		

Municipalité de Cantley : une nature accueillante

Forte de sa nature accueillante, Cantley est officiellement créée le 1^{er} janvier 1989. Le territoire se caractérise par un relief de collines boisées et de cuvettes. La municipalité compte plus de 11 000 citoyens. Sa mission est d'offrir des services municipaux de qualité, adaptés aux besoins, aux aspirations et aux moyens financiers de ses contribuables, tout en faisant de Cantley un endroit où il fait bon vivre et prospérer.

La Municipalité de Cantley oriente ses actions en fonction d'une mission qui est sa raison d'être. Le travail qui est accompli quotidiennement pour réaliser ses grands objectifs se fait dans le respect des valeurs de la Municipalité. Ces valeurs sont partagées par l'ensemble de l'organisation et permettent l'orientation des pratiques administratives et des politiques.

Vous êtes à la recherche d'un emploi stimulant au service de la population ? Relevez le défi.

Rôle du responsable de l'environnement et transition écologique

Sous la supervision de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, le titulaire de ce poste est chargé de planifier, organiser, diriger et contrôler les activités et le personnel sous sa responsabilité. Il agit à titre de personne-ressource auprès de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et des organismes œuvrant dans le domaine environnemental. Il assure la qualité du service offert à la clientèle. Il assiste la direction du service dans la gestion des processus d'émission des permis et certificats, ainsi qu'au système de gestion et de traitement des plaintes et des requêtes en matière environnementale, dans la planification et les stratégies de développement du territoire en matière de protection environnementale et de développement durable. Il peut être appelé en support au fonctionnement de différents comités de la Municipalité.

FONCTIONS SPÉCIFIQUES

- Coordonner et superviser les activités du personnel à sa charge de manière à entretenir un service de qualité et à assurer diligemment les délais de réponse auprès des citoyens et de livraison des mandats et projet sous sa responsabilité.
- Élaborer et mettre à jour des procédures, des directives et suivis en lien avec les objectifs visés et les mandats/projets du SUEDÉ en matière de protection environnementale et de développement durable.
- Coordonner et procéder à l'émission de permis et certificats en matière de protection environnementale (bandes riveraines, milieux humides, barrages de castors, abattage d'arbres, installations septiques et autres) en étroite collaboration avec les inspecteurs du service.
- Voir à la mise en œuvre et à l'actualisation des plans et politiques adoptés par le conseil municipal tel que : « Plan d'intervention environnementale », « Politique de mise à niveau des installations septiques : 2017-2025 », « Plan de gestion des matières résiduelles » en complémentarité avec le Service des travaux publics, selon le cas.
- Voir à l'application du règlement municipal concernant la vidange, le mesurage et l'entretien des installations septiques des résidences isolées et à l'optimisation de la gestion des boues comme exigé par le règlement provincial Q-2, r.22.
- Représenter la Municipalité auprès des partenaires régionaux en matière de gestion et de protection des cours d'eau, voir à la mise en œuvre des plans en matière d'environnement (Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), Plan de développement de la zone agricole (PDZA), Plan directeur du bassin versant de la rivière Gatineau, etc.).
- Agir à titre de personne-ressource de la Municipalité dans le cadre de la gestion des parcs à vocation spéciale, incluant un volet de protection écologique.

Cette description n'est pas limitative, mais indicative des tâches à accomplir et reflète les éléments généraux du travail et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

EXIGENCES ET QUALIFICATIONS

- Détenir un diplôme universitaire en environnement ou l'équivalent.
- Avoir un minimum de 2 à 3 ans d'expérience dans un poste de gestion (toutes autres combinaisons d'études et d'expérience seront analysées).
- Excellente communication orale et écrite en français.
- Bonne connaissance de l'informatique
- Détenir un permis de conduite classe 5 valide sans restriction.

PROFIL RECHERCHÉ

Le ou la candidat(e) doit posséder les habiletés suivantes :

- Axé sur la qualité de services offerts aux citoyens.
- Habileté à travailler en équipe et démontrer une grande capacité d'écoute.
- Posséder un leadership mobilisateur et participatif
- Avoir un excellent sens de l'organisation et de la planification.
- Capacité à fixer des objectifs réalistes.
- Rigueur au travail et orienté résultats.
- Intégrité, dynamisme et ouverture.
- Leadership, polyvalence et forte capacité à s'adapter aux changements.

SALAIRE ET AVANTAGES SOCIAUX

- Salaire compétitif selon l'expérience
- Horaire : de jour - du lundi au vendredi - 35 h/semaine
- Divers avantages sociaux et conditions de travail

Vous voulez relever le défi ?

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation portant la mention « Responsable de l'environnement et transition écologique » et en mettant en évidence vos compétences, vos connaissances et votre expérience, au plus tard le 19 MARS 2024 À 16 H 00, à l'attention de Charles Dufour, directeur du greffe, des affaires juridiques et des ressources humaines.

Par courriel à emplois@cantley.ca ; par la poste à Municipalité de Cantley, 8, chemin River, Cantley, Québec, J8V 2Z9.

Donné à Cantley, ce 8 mars 2024